

**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALMAYRAC
Séance du 10 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'ALMAYRAC (Tarn), régulièrement convoqué le 19 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SENDES, Maire.

Présents : SENDES Jean-Marc, GRANIER Séverine, VINCENS Véronique, LEROY Laetitia, BASCOUL Axelle, BERLOU Christian, CAYRE Chantal, DINARO Daniel, MARCHISIO Romain.
Absents-excusés : TEYSSEYRE Jérôme *donne pouvoir à SENDES Jean Marc*, ICHARD Nicolas *donne pouvoir à GRANIER Séverine*,
Secrétaire de séance : DINARO Daniel.

Titulaires en exercice : 11 Présents : 9 Conseillers avec pouvoir : 2 Nombre de voix délibératives : 11

ORDRE du JOUR :

**Désignation secrétaire de séance :*

**Approbation PV de séance du 26-02-2024*

**Demande de subvention LEADER 2024 « Aménagement cœur de village : bâtiment tiers-lieux – SSIAD et espace public attenant » (délibération)*

**Demande de subvention REGION 2024 « Aménagement cœur de village : bâtiment tiers-lieux – SSIAD et espace public attenant » (délibération)*

**Demande de subvention DEPARTEMENT 2024 « Aménagement cœur de village : bâtiment tiers-lieux – SSIAD et espace public attenant » (délibération)*

**Demande de subvention COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CARMAUSIN SEGALA 2024 « Aménagement cœur de village : bâtiment tiers-lieux – SSIAD et espace public attenant » (délibération)*

**Vote des taux TFB, TFNB, TH Résidences secondaires 2024*

**Vote du Budget Primitif 2024 (délibération)*

**Questions diverses*

APPROBATION du PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 26 FEVRIER 2024 :

Le Maire rappelle les différents points examinés lors de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2024, et propose à l'assemblée de passer à l'adoption du Procès-Verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le Procès-verbal de la séance du 26 février 2024.

**DEMANDE DE SUBVENTION LEADER 2024 – AMENAGEMENT CŒUR DE VILLAGE :
BATIMENT TIERS-LIEUX – SSIAD et ESPACE PUBLIC ATTENANT : délibération**

Almayrac, commune rurale du Ségala, fait partie des 31 communes de la Communauté de Communes du Carmausin Ségala dans le nord du Tarn.

Sa population est d'origines multiples, issue du milieu urbain et périurbain pour partie et issue de cette terre pour une autre partie. Ses habitants, d'origines et de milieux socio-professionnels divers, se côtoient en toute intelligence.

Le village dispose d'une qualité de vie indéniable : Le lac de la Roucarié et les loisirs qui lui sont afférents, la quiétude de l'espace rural, une cohabitation harmonieuse avec le monde agricole.

Le milieu associatif très actif, assure en partie la vie de ce village de 300 habitants, avec l'Association Festive d'Almayrac, le club d'Aviron ou encore le SSIAD pour n'en citer que quelques-unes.

La municipalité a pour ligne directrice depuis des décennies, et à l'épreuve des différentes équipes municipales, le souci d'entretenir et de préserver le patrimoine existant, de favoriser et de soutenir les services aux personnes, et de maintenir le bien vivre ensemble.

Plusieurs problématiques ont été identifiées, auxquelles le conseil municipal souhaite répondre de façon globale.

La première est de favoriser les rencontres et les échanges entre les habitants. Ce village est composé de gros hameaux où habite la majorité de la population. Le bourg, où l'on peut trouver la mairie, l'église et sa placette très en retrait, la salle des fêtes, n'a plus de commerce et donne peu d'occasion de rencontres, fortuites ou pas. Ce besoin, de retrouver de la convivialité dans un monde où l'individualisme est de rigueur même en campagne, a notamment été identifié lors de l'intervention du centre social intercommunal « La Casa ». Il manque à Almayrac un lieu de rencontre, sous la forme d'un espace public très arboré avec des jeux pour les enfants, un terrain de pétanque, mais aussi une salle multifonctionnelle, dite Tiers Lieu.

La deuxième concerne l'établissement médico-social SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile porté par l'association Viaur-Cérou), implanté depuis 1991 sur Almayrac et qui occupe des locaux appartenant à la commune. Celui-ci doit s'adapter et évoluer suite à la loi de la sécurité sociale de 2022 et le décret N° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile. En effet les SSIAD vont se transformer en « SERVICE AUTONOMIE » avec la fusion de tous les services liés à l'accompagnement en soins des personnes âgées en perte d'autonomie à domicile en milieu rural. Cette association, chère à notre commune par le service qu'elle apporte et les emplois qu'elle génère, a besoin de locaux plus spacieux et plus adaptés pour mener à bien sa mission : mission au combien essentielle que le maintien des personnes en perte d'autonomie dans leur environnement sur un territoire concernant 18 communes du Ségala.

Enfin, la commune ne possède pas de local permettant de stocker les matériels nécessaires à l'entretien de celle-ci, comme le véhicule, la remorque, la tondeuse, ...

Il y a quelques mois, la commune a acquis un terrain de 5 000 m², en plein milieu du bourg du village, en bord de route et proche d'un parking existant afin d'y implanter le projet.

La commune a sollicité le CAUE du Tarn pour une étude d'intégration paysagère et urbaine de son projet (Étude rendue en janvier 2022).

Le projet

Un bâtiment de 350 m² permettra d'accueillir :

- **Des locaux en location dédiés au SSIAD** (surface utile de 153 m²), répondant ainsi à leur besoin de développement.

- **Un Tiers Lieu culturel, associatif et de services** (surface utile de 118 m²). *On appelle « Tiers Lieu » un espace de sociabilité, d'initiative citoyenne, où une communauté peut se rencontrer, se réunir, échanger et partager ressources, compétences et savoirs.*

L'Association Festive d'Almayrac, ainsi qu'un groupe conséquent d'habitants se sont montrés intéressés pour faire vivre et animer régulièrement ce lieu afin que les Almayracois puissent partager plus de moments ensemble.

Ce lieu pourra avoir des fonctionnalités multiples comme :

L'Accueil de permanences numériques

L'Accueil de permanences d'aides (déclaration d'impôts par exemple)

L'Accueil de professionnels de la sphère médico-sociale

Une Salle de réunion pour les associations de la commune ...

Un lieu qui peut donc répondre aux problématiques d'aujourd'hui et de demain.

- **Un local Technique** (surface utile de 65 m²) pour le stockage des matériels d'entretien de la commune.

Ce bâtiment sera "bioclimatique", très peu énergivore avec l'utilisation de matériaux plus vertueux : ex : Briques mono-mur alvéolées, isolants thermiques bio-sourcés (par ex du chanvre, on a la possibilité d'en trouver dans le Tarn), côté Sud plantation de petits arbres (type "Catalpa") qui apporteront de l'ombre à la façade,

Il est également prévu la récupération des eaux de pluie, la mise en œuvre d'un puits provençal (ou canadien, qui est une climatisation naturelle), et une orientation très vertueuse sur le mode de chauffage (plutôt électrique).

Il sera équipé de panneaux photovoltaïques en auto-consommation.

Nota : Le local actuellement occupé par le service SSIAD sera transformé en logement social.

L'Aménagement de l'espace public attenant au bâtiment créé :

Le restant de la parcelle de terrain fait également partie intégrante du projet. Une « place de village », ouverte, conviviale et paysagère pourra devenir le centre névralgique qu'il manque aujourd'hui à Almayrac, reliant ce bâtiment multifonctionnel avec l'espace public aménagé.

Cet espace public, traité de façon très qualitative et très arboré sera un lieu de loisirs pour les habitants.

On pourra y venir se promener, s'y reposer ou lire un livre au soleil, y amener des enfants jouer avec d'autres dans un espace de jeux sécurisé ou encore faire une partie de pétanque durant les soirées d'été. L'occasion d'y rencontrer un voisin, de partager des préoccupations communes, d'échanger des expériences.

Le coût Global de l'opération s'élève à 802 033.61 Euros

Le plan de financement peut s'établir comme suit :

AMENAGEMENT COEUR DE VILLAGE / LOCAUX COMMUNAUX – SSIAD **ALMAYRAC**
Plan de financement prévisionnel au 06/01/2024

DEPENSES		FINANCEMENTS		
Intitulé	€ HT	Intitulé	%	€
Travaux (estimation MOE)	683 071,00 €	Leader	12,47%	100 000,00 €
<i>Loyer SSIAD : 800 €/mois soit 96 000/10 ans</i>				
Maitrise d'œuvre (7,90% des travaux)	53 962,61 €	Etat (base 40 % de 691 138)	34,47%	276 455,00 €
Autres Dépenses (MAPA, Etudes diverses)	15 000,00 €	Région (FEDER ou FRI)	7,48%	60 000,00 €
		Département (base 752 000)	14,06%	112 800,00 €
Acquisition du Terrain	50 000,00 €	3CS (Fond de concours)	1,25%	10 000,00 €
		Autofinancement (Fonds propres + emprunt)	30,27%	242 778,61 €
TOTAL DEPENSES HT	802 033,61 €	TOTAL FINANCEMENTS		802 033,61 €

- Considérant l'effort de l'État proposant aux communes des financements afin de soutenir les projets structurants pour leur territoire, notamment les communes de moins de 1000 habitants pour la construction de salles multi-activités et de locaux dédiés aux professionnels de santé ainsi que des espaces publics attenants,

- Considérant la nécessité de créer un Bâtiment afin d'accueillir un Tiers Lieu, un local Technique et l'établissement médico-social « SSIAD »,

- Considérant la nécessité de créer un espace public « place cœur de village » attenante au bâtiment précité,

La commune d'Almayrac engage le projet « Aménagement Coeur de village / Locaux Communaux – SSIAD », seul projet important et structurant de ce mandat.

Le coût du projet sera inscrit en fonction de son avancement sur les exercices budgétaires 2024 et 2025.

Le coût des travaux est estimé à **802 033.61 € HT**

Le plan prévisionnel de financement espéré est le suivant :

LEADER : 12,47 %	100 000, 00 €
DETR : 40 % sur la base de 691 138 € (déduction de 10 ans de loyer) Soit 34,47 %	276 455,00 €
REGION : (FEDER ou FRI) 7,48 %	60 000, 00 €
DEPARTEMENT : 14,06 %	112 800, 00 €
Communauté de Communes du CARMAUSIN – SEGALA : 1,25 %	10 000, 00 €
Commune d'ALMAYRAC : 30,27 %	242 778, 61 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter la subvention LEADER 2024 telle que présentée ci-dessus pour un montant de 100 000,00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

Autorise le Maire à solliciter la subvention LEADER pour l'opération présentée ci-dessus.

**DEMANDE DE SUBVENTION REGION 2024 – AMENAGEMENT CŒUR DE VILLAGE :
BATIMENT TIERS-LIEUX – SSIAD et ESPACE PUBLIC ATTENANT : délibération**

Almayrac, commune rurale du Ségala, fait partie des 31 communes de la Communauté de Communes du Carmausin Ségala dans le nord du Tarn.

Sa population est d'origines multiples, issue du milieu urbain et périurbain pour partie et issue de cette terre pour une autre partie. Ses habitants, d'origines et de milieux socio-professionnels divers, se côtoient en toute intelligence.

Le village dispose d'une qualité de vie indéniable : Le lac de la Roucarié et les loisirs qui lui sont afférents, la quiétude de l'espace rural, une cohabitation harmonieuse avec le monde agricole.

Le milieu associatif très actif, assure en partie la vie de ce village de 300 habitants, avec l'Association Festive d'Almayrac, le club d'Aviron ou encore le SSIAD pour n'en citer que quelques-unes.

La municipalité a pour ligne directrice depuis des décennies, et à l'épreuve des différentes équipes municipales, le souci d'entretenir et de préserver le patrimoine existant, de favoriser et de soutenir les services aux personnes, et de maintenir le bien vivre ensemble.

Plusieurs problématiques ont été identifiées, auxquelles le conseil municipal souhaite répondre de façon globale.

La première est de favoriser les rencontres et les échanges entre les habitants. Ce village est composé de gros hameaux où habite la majorité de la population. Le bourg, où l'on peut trouver la mairie, l'église et sa placette très en retrait, la salle des fêtes, n'a plus de commerce et donne peu d'occasion de rencontres, fortuites ou pas. Ce besoin, de retrouver de la convivialité dans un monde où l'individualisme est de rigueur même en campagne, a notamment été identifié lors de l'intervention du centre social intercommunal « La Casa ». Il manque à Almayrac un lieu de rencontre, sous la forme d'un espace public très arboré avec des jeux pour les enfants, un terrain de pétanque, mais aussi une salle multifonctionnelle, dite Tiers Lieu.

La deuxième concerne l'établissement médico-social SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile porté par l'association Viaur-Cérou), implanté depuis 1991 sur Almayrac et qui occupe des locaux appartenant à la commune. Celui-ci doit s'adapter et évoluer suite à la loi de la sécurité sociale de 2022 et le décret N° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile. En effet les SSIAD vont se transformer en « SERVICE AUTONOMIE » avec la fusion de tous les services liés à l'accompagnement en soins des personnes âgées en perte d'autonomie à domicile en milieu rural. Cette association, chère à notre commune par le service qu'elle apporte et les emplois qu'elle

génère, a besoin de locaux plus spacieux et plus adaptés pour mener à bien sa mission : mission au combien essentielle que le maintien des personnes en perte d'autonomie dans leur environnement sur un territoire concernant 18 communes du Ségala.

Enfin, la commune ne possède pas de local permettant de stocker les matériels nécessaires à l'entretien de celle-ci, comme le véhicule, la remorque, la tondeuse, ...

Il y a quelques mois, la commune a acquis un terrain de 5 000 m², en plein milieu du bourg du village, en bord de route et proche d'un parking existant afin d'y implanter le projet.

La commune a sollicité le CAUE du Tarn pour une étude d'intégration paysagère et urbaine de son projet (Étude rendue en janvier 2022).

Le projet

Un bâtiment de 350 m² permettra d'accueillir :

- **Des locaux en location dédiés au SSIAD** (surface utile de 153 m²), répondant ainsi à leur besoin de développement.

- **Un Tiers Lieu culturel, associatif et de services** (surface utile de 118 m²). *On appelle « Tiers Lieu » un espace de sociabilité, d'initiative citoyenne, où une communauté peut se rencontrer, se réunir, échanger et partager ressources, compétences et savoirs.*

L'Association Festive d'Almayrac, ainsi qu'un groupe conséquent d'habitants se sont montrés intéressés pour faire vivre et animer régulièrement ce lieu afin que les Almayracois puissent partager plus de moments ensemble.

Ce lieu pourra avoir des fonctionnalités multiples comme :

L'Accueil de permanences numériques

L'Accueil de permanences d'aides (déclaration d'impôts par exemple)

L'Accueil de professionnels de la sphère médico-sociale

Une Salle de réunion pour les associations de la commune ...

Un lieu qui peut donc répondre aux problématiques d'aujourd'hui et de demain.

- **Un local Technique** (surface utile de 65 m²) pour le stockage des matériels d'entretien de la commune.

Ce bâtiment sera "bioclimatique", très peu énergivore avec l'utilisation de matériaux plus vertueux : ex : Briques mono-mur alvéolées, isolants thermiques bio-sourcés (par ex du chanvre, on a la possibilité d'en trouver dans le Tarn), côté Sud plantation de petits arbres (type "Catalpa") qui apporteront de l'ombre à la façade,

Il est également prévu la récupération des eaux de pluie, la mise en œuvre d'un puits provençal (ou canadien, qui est une climatisation naturelle), et une orientation très vertueuse sur le mode de chauffage (plutôt électrique).

Il sera équipé de panneaux photovoltaïques en auto-consommation.

Nota : Le local actuellement occupé par le service SSIAD sera transformé en logement social.

L'Aménagement de l'espace public attenant au bâtiment créé :

Le restant de la parcelle de terrain fait également partie intégrante du projet. Une « place de village », ouverte, conviviale et paysagère pourra devenir le centre névralgique qu'il manque aujourd'hui à Almayrac, reliant ce bâtiment multifonctionnel avec l'espace public aménagé.

Cet espace public, traité de façon très qualitative et très arboré sera un lieu de loisirs pour les habitants.

On pourra y venir se promener, s'y reposer ou lire un livre au soleil, y amener des enfants jouer avec d'autres dans un espace de jeux sécurisé ou encore faire une partie de pétanque durant les soirées d'été. L'occasion d'y rencontrer un voisin, de partager des préoccupations communes, d'échanger des expériences.

Le coût Global de l'opération s'élève à 802 033.61 Euros

Le plan de financement peut s'établir comme suit :

AMENAGEMENT COEUR DE VILLAGE / LOCAUX COMMUNAUX – SSIAD
Plan de financement prévisionnel au 06/01/2024

ALMAYRAC

DEPENSES		FINANCEMENTS		
Intitulé	€ HT	Intitulé	%	€
Travaux (estimation MOE)	683 071,00 €	Leader	12,47%	100 000,00 €
<i>Loyer SSIAD : 800 €/mois soit 96 000/10 ans</i>				
Maîtrise d'œuvre (7,90% des travaux)	53 962,61 €	Etat (base 40 % de 691 138)	34,47%	276 455,00 €
Autres Dépenses (MAPA, Etudes diverses)	15 000,00 €	Région (FEDER ou FRI)	7,48%	60 000,00 €
		Département (base 752 000)	14,06%	112 800,00 €
Acquisition du Terrain	50 000,00 €	3CS (Fond de concours)	1,25%	10 000,00 €
		Autofinancement (Fonds propres + emprunt)	30,27%	242 778,61 €
TOTAL DEPENSES HT	802 033,61 €	TOTAL FINANCEMENTS		802 033,61 €

- Considérant l'effort de l'État proposant aux communes des financements afin de soutenir les projets structurants pour leur territoire, notamment les communes de moins de 1000 habitants pour la construction de salles multi-activités et de locaux dédiés aux professionnels de santé ainsi que des espaces publics attenants,

- Considérant les engagements de la REGION et du DEPARTEMENT afin de maintenir les personnes âgées les plus longtemps possible à domicile,

- Considérant la nécessité de créer un Bâtiment afin d'accueillir un Tiers Lieu, un local Technique et l'établissement médico-social « SSIAD »,

- Considérant la nécessité de créer un espace public « place cœur de village » attenante au bâtiment précité,

La commune d'Almayrac engage le projet « Aménagement Coeur de village / Locaux Communaux – SSIAD », seul projet important et structurant de ce mandat.

Le coût du projet sera inscrit en fonction de son avancement sur les exercices budgétaires 2024 et 2025.

Le coût des travaux est estimé à **802 033.61 € HT**

Le plan prévisionnel de financement espéré est le suivant :

REGION : (FEDER ou FRI) 7,48 %	60 000, 00 €
LEADER : 12,47 %	100 000, 00 €
DETR : 40 % sur la base de 691 138 € (déduction de 10 ans de loyer)	276 455,00 €
Soit 34,47 %	
DEPARTEMENT : 14,06 %	112 800, 00 €
Communauté de Communes du CARMAUSIN – SEGALA : 1,25 %	10 000, 00 €
Commune d'ALMAYRAC : 30,27 %	242 778, 61 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter la subvention REGION 2024 telle que présentée ci-dessus pour un montant de 60 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

Autorise le Maire à solliciter la subvention REGION pour l'opération présentée ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT 2024 – AMENAGEMENT CŒUR DE VILLAGE : BATIMENT TIERS-LIEUX – SSIAD et ESPACE PUBLIC ATTENANT : délibération

Almayrac, commune rurale du Ségala, fait partie des 31 communes de la Communauté de Communes du Carmausin Ségala dans le nord du Tarn.

Sa population est d'origines multiples, issue du milieu urbain et périurbain pour partie et issue de cette terre pour une autre partie. Ses habitants, d'origines et de milieux socio-professionnels divers, se côtoient en toute intelligence.

Le village dispose d'une qualité de vie indéniable : Le lac de la Roucarié et les loisirs qui lui sont afférents, la quiétude de l'espace rural, une cohabitation harmonieuse avec le monde agricole.

Le milieu associatif très actif, assure en partie la vie de ce village de 300 habitants, avec l'Association Festive d'Almayrac, le club d'Aviron ou encore le SSIAD pour n'en citer que quelques-unes.

La municipalité a pour ligne directrice depuis des décennies, et à l'épreuve des différentes équipes municipales, le souci d'entretenir et de préserver le patrimoine existant, de favoriser et de soutenir les services aux personnes, et de maintenir le bien vivre ensemble.

Plusieurs problématiques ont été identifiées, auxquelles le conseil municipal souhaite répondre de façon globale.

La première est de favoriser les rencontres et les échanges entre les habitants. Ce village est composé de gros hameaux où habite la majorité de la population. Le bourg, où l'on peut trouver la mairie, l'église et sa placette très en retrait, la salle des fêtes, n'a plus de commerce et donne peu d'occasion de rencontres, fortuites ou pas. Ce besoin, de retrouver de la convivialité dans un monde où l'individualisme est de rigueur même en campagne, a notamment été identifié lors de l'intervention du centre social intercommunal « La Casa ». Il manque à Almayrac un lieu de rencontre, sous la forme d'un espace public très arboré avec des jeux pour les enfants, un terrain de pétanque, mais aussi une salle multifonctionnelle, dite Tiers Lieu.

La deuxième concerne l'établissement médico-social SSIAD (Service de Soin Infirmier A Domicile porté par l'association Viaur-Cérou), implanté depuis 1991 sur Almayrac et qui occupe des locaux appartenant à la commune. Celui-ci doit s'adapter et évoluer suite à la loi de la sécurité sociale de 2022 et le décret N° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile. En effet les SSIAD vont se transformer en « SERVICE AUTONOMIE » avec la fusion de tous les services liés à l'accompagnement en soins des personnes âgées en perte d'autonomie à domicile en milieu rural. Cette association, chère à notre commune par le service qu'elle apporte et les emplois qu'elle génère, a besoin de locaux plus spacieux et plus adaptés pour mener à bien sa mission : mission au combien essentielle que le maintien des personnes en perte d'autonomie dans leur environnement sur un territoire concernant 18 communes du Ségala.

Enfin, la commune ne possède pas de local permettant de stocker les matériels nécessaires à l'entretien de celle-ci, comme le véhicule, la remorque, la tondeuse, ...

Il y a quelques mois, la commune a acquis un terrain de 5 000 m², en plein milieu du bourg du village, en bord de route et proche d'un parking existant afin d'y implanter le projet.

La commune a sollicité le CAUE du Tarn pour une étude d'intégration paysagère et urbaine de son projet (Étude rendue en janvier 2022).

Le projet

Un bâtiment de 350 m² permettra d'accueillir :

- **Des locaux en location dédiés au SSIAD** (surface utile de 153 m²), répondant ainsi à leur besoin de développement.

- **Un Tiers Lieu culturel, associatif et de services** (surface utile de 118 m²). *On appelle « Tiers Lieu » un espace de sociabilité, d'initiative citoyenne, où une communauté peut se rencontrer, se réunir, échanger et partager ressources, compétences et savoirs.*

L'Association Festive d'Almayrac, ainsi qu'un groupe conséquent d'habitants se sont montrés intéressés pour faire vivre et animer régulièrement ce lieu afin que les Almayracois puissent partager plus de moments ensemble.

Ce lieu pourra avoir des fonctionnalités multiples comme :

L'Accueil de permanences numériques

L'Accueil de permanences d'aides (déclaration d'impôts par exemple)

L'Accueil de professionnels de la sphère médico-sociale

Une Salle de réunion pour les associations de la commune ...

Un lieu qui peut donc répondre aux problématiques d'aujourd'hui et de demain.

- **Un local Technique** (surface utile de 65 m²) pour le stockage des matériels d'entretien de la commune.

Ce bâtiment sera "bioclimatique", très peu énergivore avec l'utilisation de matériaux plus vertueux : ex : Briques mono-mur alvéolées, isolants thermiques bio-sourcés (par ex du chanvre, on a la possibilité d'en trouver dans le Tarn), côté Sud plantation de petits arbres (type "Catalpa") qui apporteront de l'ombre à la façade,

Il est également prévu la récupération des eaux de pluie, la mise en œuvre d'un puits provençal (ou canadien, qui est une climatisation naturelle), et une orientation très vertueuse sur le mode de chauffage (plutôt électrique).

Il sera équipé de panneaux photovoltaïques en auto-consommation.

Nota : Le local actuellement occupé par le service SSIAD sera transformé en logement social.

L'Aménagement de l'espace public attenant au bâtiment créé :

Le restant de la parcelle de terrain fait également partie intégrante du projet. Une « place de village », ouverte, conviviale et paysagère pourra devenir le centre névralgique qu'il manque aujourd'hui à Almayrac, reliant ce bâtiment multifonctionnel avec l'espace public aménagé.

Cet espace public, traité de façon très qualitative et très arboré sera un lieu de loisirs pour les habitants.

On pourra y venir se promener, s'y reposer ou lire un livre au soleil, y amener des enfants jouer avec d'autres dans un espace de jeux sécurisé ou encore faire une partie de pétanque durant les soirées d'été. L'occasion d'y rencontrer un voisin, de partager des préoccupations communes, d'échanger des expériences.

Le coût Global de l'opération s'élève à 802 033.61 Euros

Le plan de financement peut s'établir comme suit :

AMENAGEMENT COEUR DE VILLAGE / LOCAUX COMMUNAUX – SSIAD ALMAYRAC
Plan de financement prévisionnel au 06/01/2024

DEPENSES		FINANCEMENTS		
Intitulé	€ HT	Intitulé	%	€
Travaux (estimation MOE)	683 071,00 €	Leader	12,47%	100 000,00 €
<i>Loyer SSIAD : 800 €/mois soit 96 000/10 ans</i>				
Maîtrise d'œuvre (7,90% des travaux)	53 962,61 €	Etat (base 40 % de 691 138)	34,47%	276 455,00 €
Autres Dépenses (MAPA, Etudes diverses)	15 000,00 €	Région (FEDER ou FRI)	7,48%	60 000,00 €
		Département (base 752 000)	14,06%	112 800,00 €
Acquisition du Terrain	50 000,00 €	3CS (Fond de concours)	1,25%	10 000,00 €
		Autofinancement (Fonds propres + emprunt)	30,27%	242 778,61 €
TOTAL DEPENSES HT	802 033,61 €	TOTAL FINANCEMENTS		802 033,61 €

- Considérant l'effort de l'État proposant aux communes des financements afin de soutenir les projets structurants pour leur territoire, notamment les communes de moins de 1000 habitants pour la construction de salles multi-activités et de locaux dédiés aux professionnels de santé ainsi que des espaces publics attenants,
 - Considérant les engagements de la REGION et du DEPARTEMENT afin de maintenir les personnes âgées les plus longtemps possible à domicile,
 - Considérant la nécessité de créer un Bâtiment afin d'accueillir un Tiers Lieu, un local Technique et l'établissement médico-social « SSIAD »,
 - Considérant la nécessité de créer un espace public « place cœur de village » attenante au bâtiment précité,
- La commune d'Almayrac engage le projet « Aménagement Coeur de village / Locaux Communaux – SSIAD », seul projet important et structurant de ce mandat.

Le coût du projet sera inscrit en fonction de son avancement sur les exercices budgétaires 2024 et 2025.

Le coût des travaux est estimé à **802 033.61 € HT**

Le plan prévisionnel de financement espéré est le suivant :

DEPARTEMENT : 14,06 %	112 800, 00 €
REGION : (FEDER ou FRI) 7,48 %	60 000, 00 €
LEADER : 12,47 %	100 000, 00 €
DETR : 40 % sur la base de 691 138 € (déduction de 10 ans de loyer)	276 455,00 €
Soit 34,47 %	
DEPARTEMENT : 14,06 %	112 800, 00 €
Communauté de Communes du CARMAUSIN – SEGALA : 1,25 %	10 000, 00 €
Commune d'ALMAYRAC : 30,27 %	242 778, 61 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter la subvention DEPARTEMENTALE 2024 telle que présentée ci-dessus pour un montant de 112 800,00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

Autorise le Maire à solliciter la subvention DEPARTEMENTALE pour l'opération présentée ci-dessus.

**DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CARMAUSIN
SEGALA 2024 – AMENAGEMENT CŒUR DE VILLAGE : BATIMENT TIERS-LIEUX –
SSIAD et ESPACE PUBLIC ATTENANT : délibération**

Almayrac, commune rurale du Ségala, fait partie des 31 communes de la Communauté de Communes du Carmausin Ségala dans le nord du Tarn.

Sa population est d'origines multiples, issue du milieu urbain et périurbain pour partie et issue de cette terre pour une autre partie. Ses habitants, d'origines et de milieux socio-professionnels divers, se côtoient en toute intelligence.

Le village dispose d'une qualité de vie indéniable : Le lac de la Roucarié et les loisirs qui lui sont afférents, la quiétude de l'espace rural, une cohabitation harmonieuse avec le monde agricole.

Le milieu associatif très actif, assure en partie la vie de ce village de 300 habitants, avec l'Association Festive d'Almayrac, le club d'Aviron ou encore le SSIAD pour n'en citer que quelques-unes.

La municipalité a pour ligne directrice depuis des décennies, et à l'épreuve des différentes équipes municipales, le souci d'entretenir et de préserver le patrimoine existant, de favoriser et de soutenir les services aux personnes, et de maintenir le bien vivre ensemble.

Plusieurs problématiques ont été identifiées, auxquelles le conseil municipal souhaite répondre de façon globale.

La première est de favoriser les rencontres et les échanges entre les habitants. Ce village est composé de gros hameaux où habite la majorité de la population. Le bourg, où l'on peut trouver la mairie, l'église et sa placette très en retrait, la salle des fêtes, n'a plus de commerce et donne peu d'occasion de rencontres, fortuites ou pas. Ce besoin, de retrouver de la convivialité dans un monde où l'individualisme est de rigueur même en campagne, a notamment été identifié lors de l'intervention du centre social intercommunal « La Casa ». Il manque à Almayrac un lieu de rencontre, sous la forme d'un espace public très arboré avec des jeux pour les enfants, un terrain de pétanque, mais aussi une salle multifonctionnelle, dite Tiers Lieu.

La deuxième concerne l'établissement médico-social SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile porté par l'association Viaur-Cérou), implanté depuis 1991 sur Almayrac et qui occupe des locaux appartenant à la commune. Celui-ci doit s'adapter et évoluer suite à la loi de la sécurité sociale de 2022 et le décret N° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile. En effet les SSIAD vont se transformer en « SERVICE AUTONOMIE » avec la fusion de tous les services liés à l'accompagnement en soins des personnes âgées en perte d'autonomie à domicile en milieu rural. Cette association, chère à notre commune par le service qu'elle apporte et les emplois qu'elle génère, a besoin de locaux plus spacieux et plus adaptés pour mener à bien sa mission : mission au combien essentielle que le maintien des personnes en perte d'autonomie dans leur environnement sur un territoire concernant 18 communes du Ségala.

Enfin, la commune ne possède pas de local permettant de stocker les matériels nécessaires à l'entretien de celle-ci, comme le véhicule, la remorque, la tondeuse, ...

Il y a quelques mois, la commune a acquis un terrain de 5 000 m², en plein milieu du bourg du village, en bord de route et proche d'un parking existant afin d'y implanter le projet.

La commune a sollicité le CAUE du Tarn pour une étude d'intégration paysagère et urbaine de son projet (Étude rendue en janvier 2022).

Le projet

Un bâtiment de 350 m² permettra d'accueillir :

- **Des locaux en location dédiés au SSIAD** (surface utile de 153 m²), répondant ainsi à leur besoin de développement.

- **Un Tiers Lieu culturel, associatif et de services** (surface utile de 118 m²). *On appelle « Tiers Lieu » un espace de sociabilité, d'initiative citoyenne, où une communauté peut se rencontrer, se réunir, échanger et partager ressources, compétences et savoirs.*

L'Association Festive d'Almayrac, ainsi qu'un groupe conséquent d'habitants se sont montrés intéressés pour faire vivre et animer régulièrement ce lieu afin que les Almayracois puissent partager plus de moments ensemble.

Ce lieu pourra avoir des fonctionnalités multiples comme :

L'Accueil de permanences numériques

L'Accueil de permanences d'aides (déclaration d'impôts par exemple)

L'Accueil de professionnels de la sphère médico-sociale

Une Salle de réunion pour les associations de la commune ...

Un lieu qui peut donc répondre aux problématiques d'aujourd'hui et de demain.

- **Un local Technique** (surface utile de 65 m²) pour le stockage des matériels d'entretien de la commune.

Ce bâtiment sera "bioclimatique", très peu énergivore avec l'utilisation de matériaux plus vertueux : ex : Briques mono-mur alvéolées, isolants thermiques bio-sourcés (par ex du chanvre, on a la

possibilité d'en trouver dans le Tarn), côté Sud plantation de petits arbres (type "Catalpa") qui apporteront de l'ombre à la façade,

Il est également prévu la récupération des eaux de pluie, la mise en œuvre d'un puits provençal (ou canadien, qui est une climatisation naturelle), et une orientation très vertueuse sur le mode de chauffage (plutôt électrique).

Il sera équipé de panneaux photovoltaïques en auto-consommation.

Nota : Le local actuellement occupé par le service SSIAD sera transformé en logement social.

L'Aménagement de l'espace public attenant au bâtiment créé :

Le restant de la parcelle de terrain fait également partie intégrante du projet. Une « place de village », ouverte, conviviale et paysagère pourra devenir le centre névralgique qu'il manque aujourd'hui à Almayrac, reliant ce bâtiment multifonctionnel avec l'espace public aménagé.

Cet espace public, traité de façon très qualitative et très arboré sera un lieu de loisirs pour les habitants.

On pourra y venir se promener, s'y reposer ou lire un livre au soleil, y amener des enfants jouer avec d'autres dans un espace de jeux sécurisé ou encore faire une partie de pétanque durant les soirées d'été. L'occasion d'y rencontrer un voisin, de partager des préoccupations communes, d'échanger des expériences.

Le coût Global de l'opération s'élève à 802 033.61 Euros

Le plan de financement peut s'établir comme suit :

AMENAGEMENT COEUR DE VILLAGE /LOCAUX COMMUNAUX – SSIAD	ALMAYRAC
Plan de financement prévisionnel au 06/01/2024	

DEPENSES		FINANCEMENTS		
Intitulé	€ HT	Intitulé	%	€
Travaux (estimation MOE)	683 071,00 €	Leader	12,47%	100 000,00 €
<i>Loyer SSIAD : 800 €/mois soit 96 000/10 ans</i>				
Maîtrise d'œuvre (7,90% des travaux)	53 962,61 €	Etat (base 40 % de 691 138)	34,47%	276 455,00 €
Autres Dépenses (MAPA, Etudes diverses)	15 000,00 €	Région (FEDER ou FRI)	7,48%	60 000,00 €
		Département (base 752 000)	14,06%	112 800,00 €
Acquisition du Terrain	50 000,00 €	3CS (Fond de concours)	1,25%	10 000,00 €
		Autofinancement (Fonds propres + emprunt)	30,27%	242 778,61 €
TOTAL DEPENSES HT	802 033,61 €	TOTAL FINANCEMENTS		802 033,61 €

- Considérant l'effort de l'État proposant aux communes des financements afin de soutenir les projets structurants pour leur territoire, notamment les communes de moins de 1000 habitants pour la construction de salles multi-activités et de locaux dédiés aux professionnels de santé ainsi que des espaces publics attenants,

- Considérant la nécessité de créer un Bâtiment afin d'accueillir un Tiers Lieu, un local Technique et l'établissement médico-social « SSIAD »,

- Considérant la nécessité de créer un espace public « place cœur de village » attenante au bâtiment précité,

La commune d'Almayrac engage le projet « Aménagement Coeur de village / Locaux Communaux – SSIAD », seul projet important et structurant de ce mandat.

Le coût du projet sera inscrit en fonction de son avancement sur les exercices budgétaires 2024 et 2025.

Le coût des travaux est estimé à **802 033.61 € HT**

Le plan prévisionnel de financement espéré est le suivant :

Communauté de Communes du CARMAUSIN – SEGALA : 1,25 %	10 000, 00 €
DEPARTEMENT : 14,06 %	112 800, 00 €
REGION : (FEDER ou FRI) 7,48 %	60 000, 00 €
LEADER : 12,47 %	100 000, 00 €
DETR : 40 % sur la base de 691 138 € (déduction de 10 ans de loyer) Soit 34,47 %	276 455,00 €
DEPARTEMENT : 14,06 %	112 800, 00 €
Commune d'ALMAYRAC : 30,27 %	242 778, 61 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CARMAUSIN SEGALA pour 2024 telle que présentée ci-dessus pour un montant de 10 000,00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

Autorise le Maire à solliciter la subvention auprès de la Communauté de Communes du Carmausin Ségala pour l'opération présentée ci-dessus.

VOTE DES TAUX TFB, TFNB et TH Résidences Secondaires : délibération

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de proposer les taux suivants :

Taxe Foncière bâti : 37.45 %

Taxe Foncière Non Bâti : 78.89 %

Taxe Habitation RS : 9.95%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : de voter ces taux

à 11 voix pour

à 0 voix contre

à 0 voix d'abstention

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024 :

-ADMR : 200€ (Mme CAYRE, trésorière de l'association ne prend pas part au vote)

-STE NAUTIQUE : 150€

-SSIAD : 150€ (Mme CAYRE, membre du Conseil d'Administration, ne prend pas part au vote)

-STE de CHASSE : 150€

-ASSOCIATION FESTIVE ALMAYRAC : 150€ (Mmes BASCOUL et GRANIER, membres du bureau, ne prennent pas part au vote)

VOTE BUDGET PRIMITIF 2024 : délibération

M. SENGES soumet au conseil municipal le projet de budget 2024.

Budget principal :

Fonctionnement :

Dépenses : 592 534.35 €

Recettes : 592 534.35 € dont excédent : 246 520.35 €

Investissement :

Dépenses : 184 386.26 € dont 40 997.68 € de reste à réaliser et solde négatif de 10 528.58 €

Recettes : 184 386.26 € dont 16 191.47 € de reste à réaliser

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

Adopte le budget primitif communal

QUESTIONS DIVERSES :

-DEMANDE DE FINANCEMENT DETR (ETAT) pour le projet AMENAGEMENT CŒUR de VILLAGE : Le dossier a été déposé en ligne.

La Commission Parlementaire du 5 avril n'a pas pu se prononcer.

Néanmoins la commune peut compter sur le soutien de M. FOLLIOT et M. BONNECARRERE.

Contact établi avec M. SIMOES Sous-Préfet d'Albi, qui a tenu à informer la commune de son attachement aux territoires ruraux et de l'intérêt porté au projet.

Cette année beaucoup de projets déposés et une enveloppe en baisse nécessitant des arbitrages de la part des services.

Pour être pris en compte, le projet doit impérativement obtenir d'autres financements.

Très prochainement un RDV va être fixé avec le Président du Conseil Départemental, M. Christophe RAMOND et M. MALATERRE, conseiller départemental.

-Une VISITE des SERVICES « SANTE au TRAVAIL » aura lieu courant mai pour contrôler les conditions de travail et le matériel utilisé par les salariés.

-TAXES ORDURES MENAGERES : La 3CS a établi les nouveaux tarifs de collecte, par logements, qui tiennent compte du service rendu, à savoir :

Tarifs collecte + traitement :

-Porte à Porte (7 communes) = 264.02€

-Mixte (4 communes) = 238.52€

-Point Apport Volontaire (bacs de regroupement) = 196.62€

Le % par rapport à la valeur locative passe en 2024 pour Almayrac à 18.06% (au lieu de 18.68% en 2023)

-ENTRETIEN ESPACES PUBLICS DURANT L'ABSENCE DE L'AGENT D'ENTRETIEN :

*Faire appel à un prestataire pour tonte/entretien des espaces : Centre bourg, arrière mairie, patus Salveredonde – Baurélié - Souels....

*Entretien courant à lister puis organiser un planning (nettoyage salle, entretien devant la mairie..)

*Cimetière : sera traité au pélagonique environ toutes les 3 semaines (Selon météo)

*Fleurissement : déterminer les points à traiter et voir avec les habitants pour gérer l'arrosage

-CHEMIN DE RANDONNEE « au fil du Céret » : Le débroussaillage a été effectué par les associations VIAUR VIVANT RANDO et SEGAIA. Le balisage est en cours.

-CHEMIN AU DROIT DE L'EXPLOITATION LAPORTE menant au lac : Une visite a été effectuée un jour de pluie, l'état est catastrophique. A revoir ultérieurement.

-DEFIBRILLATEUR : Mme GRANIER propose de le déplacer à l'extérieur. La Sté qui l'a fournie sera contactée afin de voir si cela est possible ou s'il faut acquérir un nouvel équipement.

-M. BERLOU rappelle sa demande de mise en place d'un panneau « Sortie de véhicules agricoles » au niveau de l'impasse de la Résistance.

Il est aussi re-évoqué la demande à faire auprès du Département pour mettre en place un panneau zone 70 en haut de la côte du RASTEL (D905), en amont du carrefour de Salveredonde + panneau signalant ce carrefour.

-ABRI BUS SALVEREDONDE : M. BERLOU demande si un l'abri bus existant ne pourrait être remplacé par un équipement en meilleur état et plus grand et déplacé au plus près de l'arrêt de bus.

COMMUNE ALMAYRAC PV Séance du 10 avril 2024

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22 h 00

Le Maire,

Le secrétaire de séance,